Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM (FR0014000BA2)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : RE
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part RE est réservée aux compagnies d'assurance dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite (PER).

Classification du Compartiment : «Actions de pays de la zone Euro»

Le compartiment est nourricier du compartiment « EdR SICAV-Tricolore Rendement » de la SICAV «Edmond de Rothschild SICAV». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence dans la catégorie d'action I EUR (Isin FR0010594325) du compartiment maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du compartiment maître.

L'objectif du compartiment est de rechercher, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le SB 120 (NR), par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. L'univers d'investissement du compartiment est constitué de l'ensemble des valeurs françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 M€ et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Son indicateur de référence est le SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis. Le compartiment opère une gestion active de «stock-picking» d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net. Les actions seront sélectionnées sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers. La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale, de gouvernance et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes.

La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers et extra financiers. L'univers des titres dans lequel le compartiment est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 300 millions d'euros. Toutes les valeurs composant l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière. L'analyse de critères financiers permet de sélectionner des valeurs qui présentent soit d'importantes perspectives de croissance, un rendement satisfaisant, ou une sous-valorisation notable selon l'équipe de gestion.

L'analyse de critères extra-financiers permet de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable en sélectionnant des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères de nature Environnementale, Sociale-sociétale et de Gouvernance d'entreprise listés ci-dessous : Environnement : consommation dénergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ; Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ; Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.

- avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques : en effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes. En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par « Sustainalytics », une agence de notation extra-financière. La méthodologie de notations Sustainalytics pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. Le gérant sélectionne majoritairement dans le portefeuille des valeurs ayant une notation propriétaire. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion. Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit de 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

Le compartiment pourra également investir dans les titres suivants : Dans un but de couverture et/ou d'exposition, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés français organisés, réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps, change à terme). A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, change).

- L'exposition globale du portefeuille aux titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de trésorerie.

- Le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

L'ensemble de ces titres seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, le compartiment pourra être investi en parts ou actions d'OPC. Les OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière. Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Autres informations : Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne retraite. Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts auprès de BNP Paribas Securities Services selon les modalités prévues dans le règlement

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Autres informations » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,15% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*)Le fonds ou la part n'ayant pas encore clôturé€ son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Les frais courants seront publiés dans le présent document à compter de la clôture du premier exercice.
L'évaluation des frais courants se fondera sur les frais courants de l'exercice précédent clos, ce chiffre pouvant varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

La part « RE » ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- La part RE a été créée en 2020 ;

Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités sociaux et économiques ou le comité social et économique central ou les comités sociaux et économiques centraux ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 5 novembre 2020.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

EDMOND DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EdR SICAV - Tricolore Rendement, un compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV

Action : **I EUR** - ISIN : FR0010594325

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : L'objectif du compartiment est de rechercher, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le SBF 120 (NR), par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. L'univers d'investissement du compartiment est constitué de l'ensemble des valeurs françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 M€ et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Indicateur de référence : SBF 120, dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Le compartiment opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net. Les actions seront sélectionnées sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers.
La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale, de gouvernance et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes. La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers et extra financiers.
L'univers des titres dans lequel le compartiment est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 300 millions d'euros. Toutes les valeurs composant l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière
L'analyse de critères financiers permet de sélectionner des valeurs qui présentent soit d'importantes perspectives de croissance, un rendement satisfaisant, ou une sous-valorisation notable selon l'équipe de gestion.
L'analyse de critères extra-financiers permet de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable en sélectionnant des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères listés ci-dessous :
- Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;
- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;
- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.
Le modèle de notation ISR a été construit :
- Selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- Avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques. En effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers.
Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.
En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par « Sustainalytics », une agence de notation extra-financière. La méthodologie de notations Sustainalytics pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. Le gérant sélectionne majoritairement dans le portefeuille des valeurs ayant une notation propriétaire. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.
Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit de 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.
Le compartiment pourra également investir dans les titres suivants :
- Dans un but de couverture et/ou d'exposition, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés français organisés, réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps, change à terme). A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, change).
- L'exposition globale du portefeuille aux titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de trésorerie.
- Le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
L'ensemble de ces titres seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, le compartiment pourra être investi en parts ou actions d'OPC. Les OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière. Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro
Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des actions : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.
Cet OPC est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de l'action.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par l'OPC sur une année*

Frais courants Action I EUR	1,29 %

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2019
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance** **Méthode** : 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis	0,00 %

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSEES

Performances annuelles passées de EdR SICAV - Tricolore Rendement Action I EUR en Euro (en %)

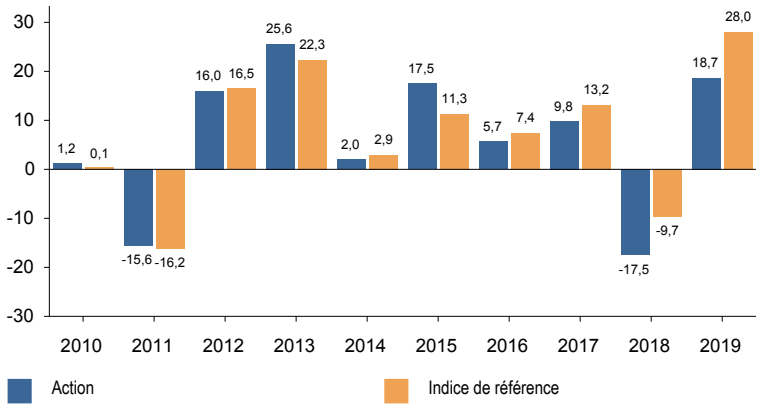

A : Jusqu'au 31/01/2013 l'indice de référence était SBF 120 (PI)
B : Depuis le 01/02/2013 l'indice de référence est SBF 120 (NR)

Création de l'action : Avril 2008

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des actions mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour l'action et pour l'indice.

La part I du FCP EdR Tricolore Rendement a été absorbée le 08/03/2019 par l'action I EUR du Compartiment EdR SICAV - Tricolore Rendement. Le compartiment absorbant a repris les contraintes et limites d'investissement ainsi que le profil de risque du FCP absorbé. Jusqu'au 08/03/2019 (date de fusion-absorption), les performances passées correspondent à celles de la part I du FCP Absorbé.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : contact-am-fr@edr.com

Allemagne/Autriche	**Espagne**
00 49 6 92 44 33 02 00	00 34 9 17 89 32 20
contact-am-de@edr.com	contact-am-es@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/06/2020.

L'OPCVM et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".